



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05/09/2024

Dossier complet le : 19/09/2024

N° d'enregistrement : F01124P0162

1 Intitulé du projet

Nouveau Projet de Renouvellement Urbain "Coeur de Ville" de Vitry-sur-Seine

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

EPT Grand Orly Seine Bièvre

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 5 8 0 1 4 0 0 0 1 6

Administration publique EPT

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

LEPRETRE

Michel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39, travaux, constructions et opérations d'aménagement	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha (5,2 ha); emprise au sol des nouvelles constructions inférieure à 10 000 m ² (9 300 m ²).

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la mise en oeuvre du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) "Coeur de ville" de Vitry-sur-Seine sur ses parties Nord (secteurs Robespierre-Audigeois et Barbusse-Defresne-Vilmorin), soit le périmètre prévu pour une future zone d'aménagement concertée (ZAC).

La partie Nord du NPRU prévoit la démolition de 23.300 m² de logements, 7.000 m² d'activités économiques / commerces et 1.200 m² d'équipements publics, ainsi que la construction de 20.400 m² de logements, 15.700 m² d'activités économiques / commerces et 2.200 m² d'équipements publics.

La partie Sud du NPRU, éloignée d'un kilomètre par rapport aux secteurs Nord, constituée d'une opération isolée de réhabilitation de 119 logements sociaux, démolition de 116 logements sociaux et de construction de 78 logements, sans aménagement d'équipements publics, ne fera pas partie de la future ZAC et n'est donc pas prise en compte dans la présente demande d'examen.

4.2 Objectifs du projet

Le projet NPRU « Cœur de ville » de Vitry vise quatre principaux objectifs :

- Améliorer la qualité de l'habitat,
- Favoriser le développement économique et l'accès à l'emploi,
- Conforter les lieux de vie dans les quartiers (équipements, commerces, associations, services),
- Favoriser les déplacements et les cheminements inter-quartiers.

Au-delà de ces quatre grands objectifs thématiques, le projet vise à rendre le centre-ville plus agréable, via la requalification et/ou la création de nouveaux espaces publics et nouveaux espaces verts.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Programmation prévue dans les parties Nord du NPRU "Coeur de ville" de Vitry-sur-Seine :

- 374 logements sociaux démolis, pour 306 logements neufs construits sur site dans le cadre du projet,
- 387 logements sociaux réhabilités
- 456 logements sociaux résidentialisés

Sur le secteur de la dalle Robespierre, le projet consiste en la démolition d'un immeuble d'habitation (14 étages, 110 logements), de commerces en RdC, d'un cinéma municipal, d'un immeuble de bureaux et la reconstruction d'un îlot composé de commerces et d'un hôtel d'entreprises. La partie libérée par la démolition de l'immeuble de logements sociaux sera réaménagée en place publique végétalisée en pleine terre, participant à la réduction des îlots de chaleur. Les espaces extérieurs de la dalle seront requalifiés avec l'aménagement d'une coulée verte, reliant le Parc du Coteau (à l'Ouest) au jardin Audigeois (à l'Est). Le lien entre cette trame verte à travers la dalle et le jardin Audigeois sera créé via la démolition d'une halte-garderie et des 3 niveaux de parking situés en sous-face, pour retrouver de la pleine terre et aménager un escalier bordé d'arbres de hautes tiges.

Sur le secteur Barbusse, la démolition des commerces et services, désuets et obsolètes, ainsi que de plusieurs barres de 14 étages de logements sociaux dégradés, laissera place à des immeubles modernes moins hauts et au percement d'une nouvelle voie piétonne Est / Ouest, arborée et agrémentée d'aménagements de type noues. Dans sa phase travaux, les constructions suivront une logique "d'opération tiroir" (relogements, démolitions, reconstructions, réaménagements)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Sans objet

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

déclaration d'utilité publique en vue d'obtention d'un droit d'expropriation d'une dizaine de propriétés situées dans des immeubles voués à démolition (prévue en 2026)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
superficie globale du projet (terrain d'assiette) emprise au sol des nouvelles constructions surfaces démolies (SDP/SHAB) surfaces construites (SDP)	5,2 ha 9.300 m ² 31.500 m ² 38.300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : dalle Robespierre, Defresne, Square de l'Horloge

Localité : VITRY SUR SEINE

Code postal : 9 4 4 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 3 9 ' 4 9 " E Lat. : 4 8 ° 7 9 ' 2 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Vitry-sur-Seine, zonage UP 5 (correspondant aux opérations de Renouvellement Urbain)

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	L'immeuble "R10", sis 21 avenue Robespierre, visé par une démolition, se situe dans un périmètre de protection des monuments (proximité avec un ancien hôtel particulier servant désormais de bibliothèque municipale). Ainsi, sa démolition sera soumise à l'obtention d'un permis de démolir.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	le projet se situe dans la commune de Vitry-sur-Seine, concernée par un PPRI mais hors périmètre (zone des Ardoines)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	le projet se situe dans la commune de Vitry-sur-Seine, concernée par un PPRT (dépôts pétroliers) mais hors périmètre (zone des Ardoines)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	inconnu à ce stade
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	les remblais de pleine terre qui seront apportés pour végétaliser les espaces seront inférieurs aux matériaux déblayés issus de la démolition de 374 logements, d'immeubles d'activités, d'un cinéma municipal et d'une halte-garderie
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	les nouvelles constructions seront raccordées aux réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement, d'évacuation d'eaux pluviales
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	le projet consiste à démolir des espaces bâtis (cinéma, halte-garderie; immeubles d'habitation, parkings souterrains) pour dédensifier et apporter un peu plus de nature en ville
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	la Commune de Vitry-sur-Seine est concernée (PPRT des Ardoines) mais pas le secteur de projet NPRU
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	la phase travaux aura un impact essentiellement sur le cheminements piétons, ponctuellement sur la circulation de véhicules A terme, le projet améliorera la quantité et la qualité des cheminements doux, notamment piétons, en créant de nouvelles percées piétonnes à travers le secteur Barbusse-Defresne-Vilmorin et en rendant plus agréable et plus lisible la traversée de la dalle Robespierre et le jardin Audigeois.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	la phase travaux (réhabilitations lourdes ou démolitions d'immeubles, constructions neuves et aménagements) engendrera des nuisances sonores diurnes
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	La méthode déconstructive n'est pas encore définie pour la totalité des démolitions, mais un procédé par grignotage est actuellement privilégié par les maîtres d'ouvrage concernés. Dans tout état des causes, des mesures seront prises pour limiter les rejets de poussière.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	gravas et terres excavées issus des démolitions qui seront acheminés vers des centres d'enfouissement (CET 1, CET 2,...)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	le projet prévoit d'amener un peu plus de nature en ville (nouvelle place végétalisée en remplacement d'un immeuble démoli, construction d'un nouvel escalier "monumental" végétalisé, végétalisation d'une cour d'école maternelle / élémentaire, création d'une nouvelle voie piétonne, plantée et aménagée de noues). Ces aménagements visent à améliorer les déplacements inter-quartier

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Livraison en 2025 de la nouvelle gare "Vitry Centre" du Grand Paris Express ligne 15 Sud de l'autre côté de la RD5, en face de la dalle Robespierre.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet NPRU "Coeur de ville" de Vitry-sur-Seine pourrait faire l'objet d'une dispense de procédure d'évaluation environnementale dans la mesure où :

- il s'agit d'un projet de renouvellement urbain (et non pas d'extension urbaine),
- l'emprise au sol des nouvelles constructions est de l'ordre de 9.300 m²,
- les nouvelles constructions représentent 38.000 m² SDP,
- le projet prévoit la désimperméabilisation et la végétalisation d'espaces aujourd'hui bâtis (création d'un espace vert sur une emprise actuellement occupée par un immeuble et une galette commerciale),
- il prévoit l'amélioration des mobilités douces grâce à l'aménagement de nouveaux axes verts.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	gazette NPRU comprenant description sommaire du projet, photos/perspectives avant/après, calendrier opérationnel	☒
2	3 perspectives (dalle Robespierre, espace vert Audigeois, avenue Barbusse)	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LEPRETRE

Prénom Michel

Qualité du signataire Président de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre

À ORLY

Fait le 11/07/2024

Signature du (des) demandeur(s)



NPRU

Légende

 NPRU

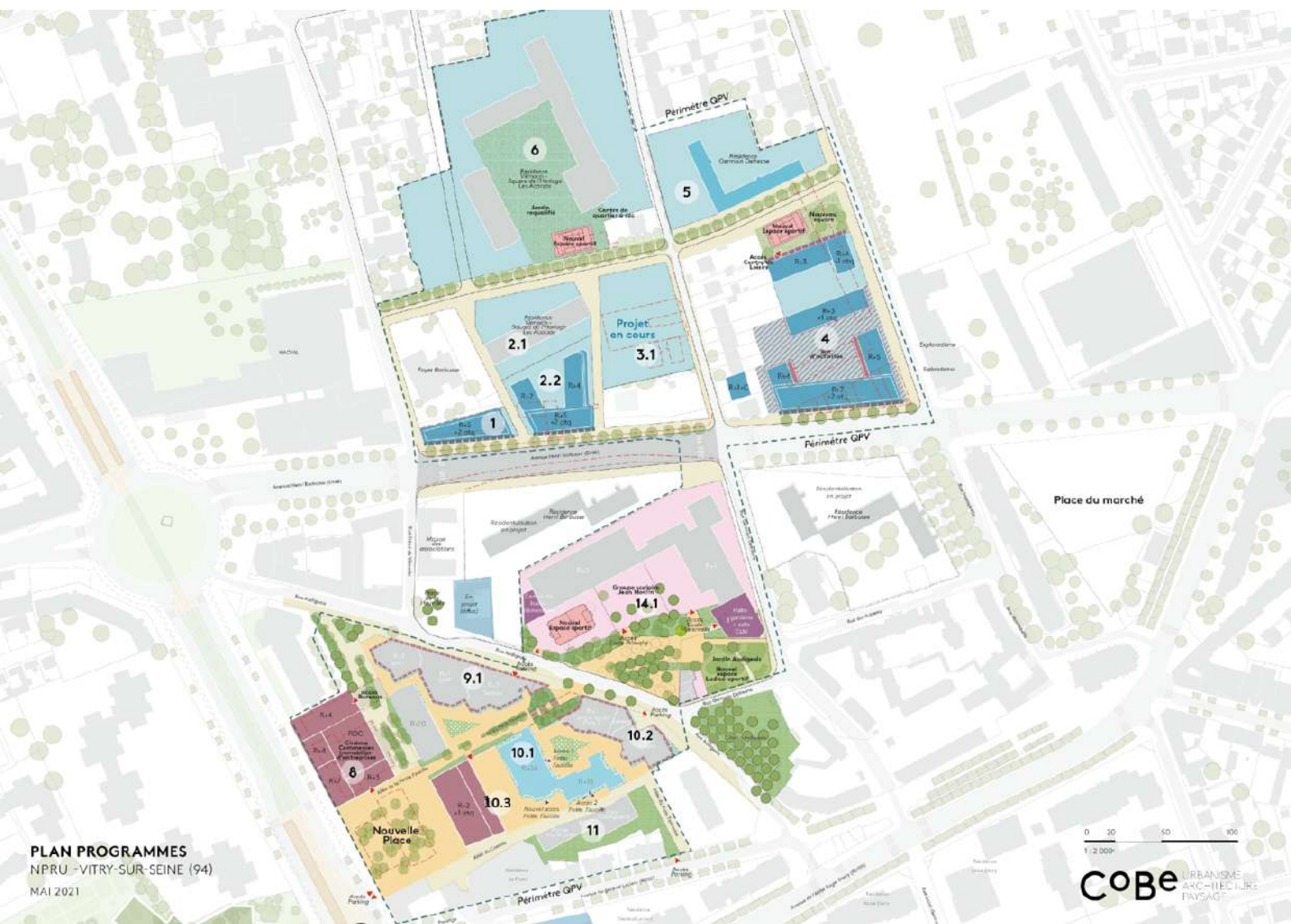












PLAN PROGRAMMES
NPRU - VITRY-SUR-SEINE (94)
MAI 2021



Logement



Logement réhabilité



Commerces



Activités



Equipements



Parvis



Voirie



Réhabilitation
façade



Démolition

NPRU Gazette

du renouvellement urbain à Vitry-sur-Seine

Barbusse
Robespierre
Audigeois
projet
cœur
de
ville
Ampère

P.2

Les quatre quartiers concernés

P.4

Les grandes étapes du projet

P.6

Notre priorité : accompagner le relogement des familles

Renouvellement urbain
**Construisons
le Vitry
de demain**



Nicolas Wanlin

le mot du maire

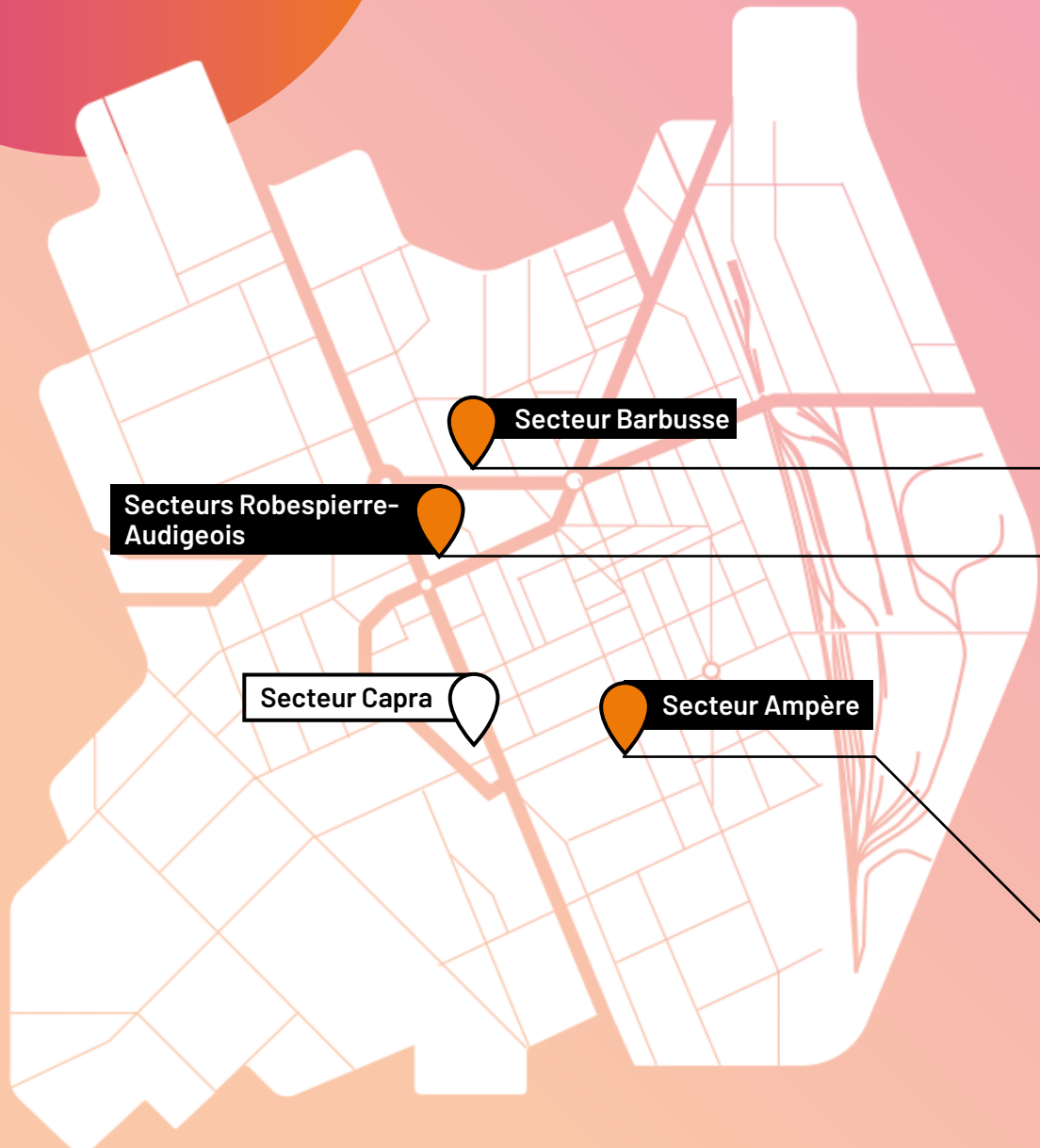
Un outil au service de tou-te-s les Vitriot-e-s

Résultat d'un important travail en commun entre la ville et les bailleurs SEMISE et Valdevy, cette gazette vous permettra de suivre pas à pas les avancées du projet de renouvellement urbain de notre ville. Elle se veut à son image, solidaire, respectueuse de chacun et porteuse de qualités sociales et environnementales. Cette opération de l'Agence de renouvellement urbain (ANRU), la deuxième après la rénovation du quartier Balzac, vous en entendez parler depuis 2016, elle se concrétise enfin. Certains sont déjà confrontés aux relogements, des travaux ont démarrés et les concertations avec vous se poursuivent. Pour vous permettre d'être informés régulièrement et d'échanger avec vous, cette gazette doit nous permettre de sortir de terre le meilleur pour notre commune. Repenser ensemble le cœur de notre ville et réhabiliter les quartiers les plus dégradés sont deux axes forts de notre politique municipale. Cette opération est la vôtre, ensemble, construisons le Vitry de demain !



Pierre Bell-Lloch
Maire de Vitry-sur-Seine

Les quatre quartiers concernés



Une nouvelle ambition pour Vitry !

Le projet de renouvellement urbain ambitionne de reconfigurer le cœur de ville pour accompagner l'arrivée des nouvelles gares de métro. Avec la circulation du tramway T9 et l'arrivée de plusieurs lignes de bus, Vitry connaît un développement accéléré. Construire un centre-ville dynamique face à la gare, améliorer le cadre de vie des habitant-e-s, repenser notre environnement, démolir et rénover des immeubles vétustes devenus dysfonctionnels accompagneront

une croissance ambitieuse. Offrir une nouvelle respiration dans la ville en prenant en considération les aspirations des habitant-e-s permettront de relever ce défi. En mêlant développement économique et commercial, création d'emplois, amélioration des offres de logement, innovation de collecte des déchets, ce projet bénéficiera à tou-te-s les habitant-e-s des trois quartiers populaires.



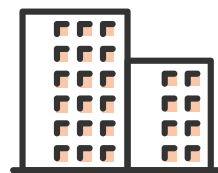
les grandes lignes du projet

490

logements sociaux reconstruits avec un financement de l'ANRU

1 550

logements sociaux construits sur la Ville d'ici 2030, tout type de financement confondu



152

logements sociaux reconstruits sur site

Les acteurs du projet

L'enveloppe totale du projet de renouvellement urbain s'élève à 230 millions d'euros.

Plusieurs financements viennent s'ajouter à la subvention de l'État ANRU pour offrir à la ville un projet plus ambitieux. La ville de Vitry-sur-Seine et ses partenaires, les bailleurs sociaux, le département et la région, sont parties prenantes de ce projet déterminant pour l'avenir du territoire.

Budget global : **230 M€**

Participation de l'État :

70,25 M€

42,9 M€ de subventions (auxquels s'ajoutent 27,3 M€ de prêts bonifiés octroyés aux deux bailleurs sociaux par Action Logement soit un montant total de concours financiers de 70,25 M€)

Participation de la ville et des partenaires

56 M€

Financement Valdevy

86 M€

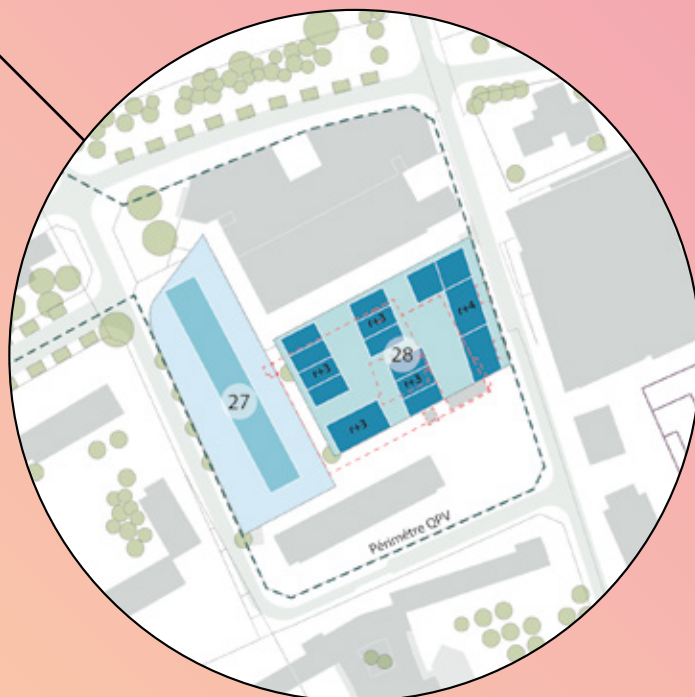
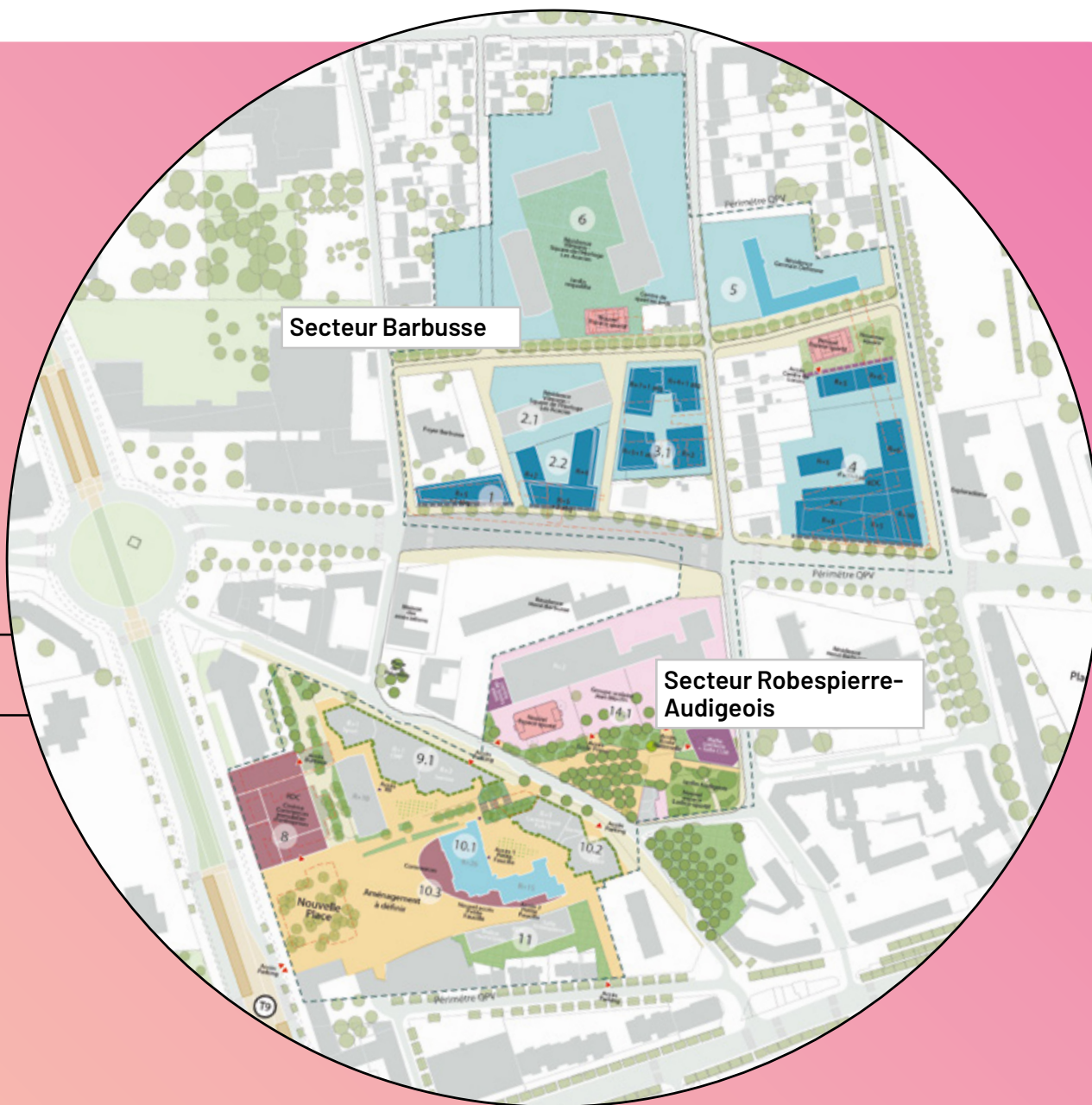
Financement SEMISE

35 M€

Financement ville de Vitry

10 M€

d'aides départementales et régionales fléchées



Opérations de renouvellement urbain avec financement de l'ANRU

Opération hors financement de l'ANRU, prise en charge par Valdevy

Logements reconstruits

Logements réhabilités

Nouveaux commerces, équipements et activités (nouveau cinéma...)

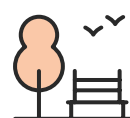
Espaces verts à concevoir en concertation avec les habitant-e-s.



2 nouveaux pôles économiques
12 800 m²



De nombreux nouveaux commerces
2 900 m²



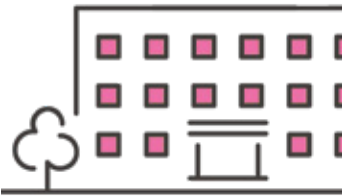
Une nouvelle place plantée, un nouveau square, un nouveau mail piéton



Espaces verts créés ou requalifiés
5 600 m²



Les grandes étapes du projet



2023

2024

2025

2026

Secteur Barbusse

2023–2025 : Relogement des locataires



Mi-2023–2025 : Construction du 25 rue Germain-Defresne



Fin 2025
Defresne

Secteur Robespierre – Audigeois

2023–2025 : Relogement des locataires

2026–2028 : Réfection des couloirs

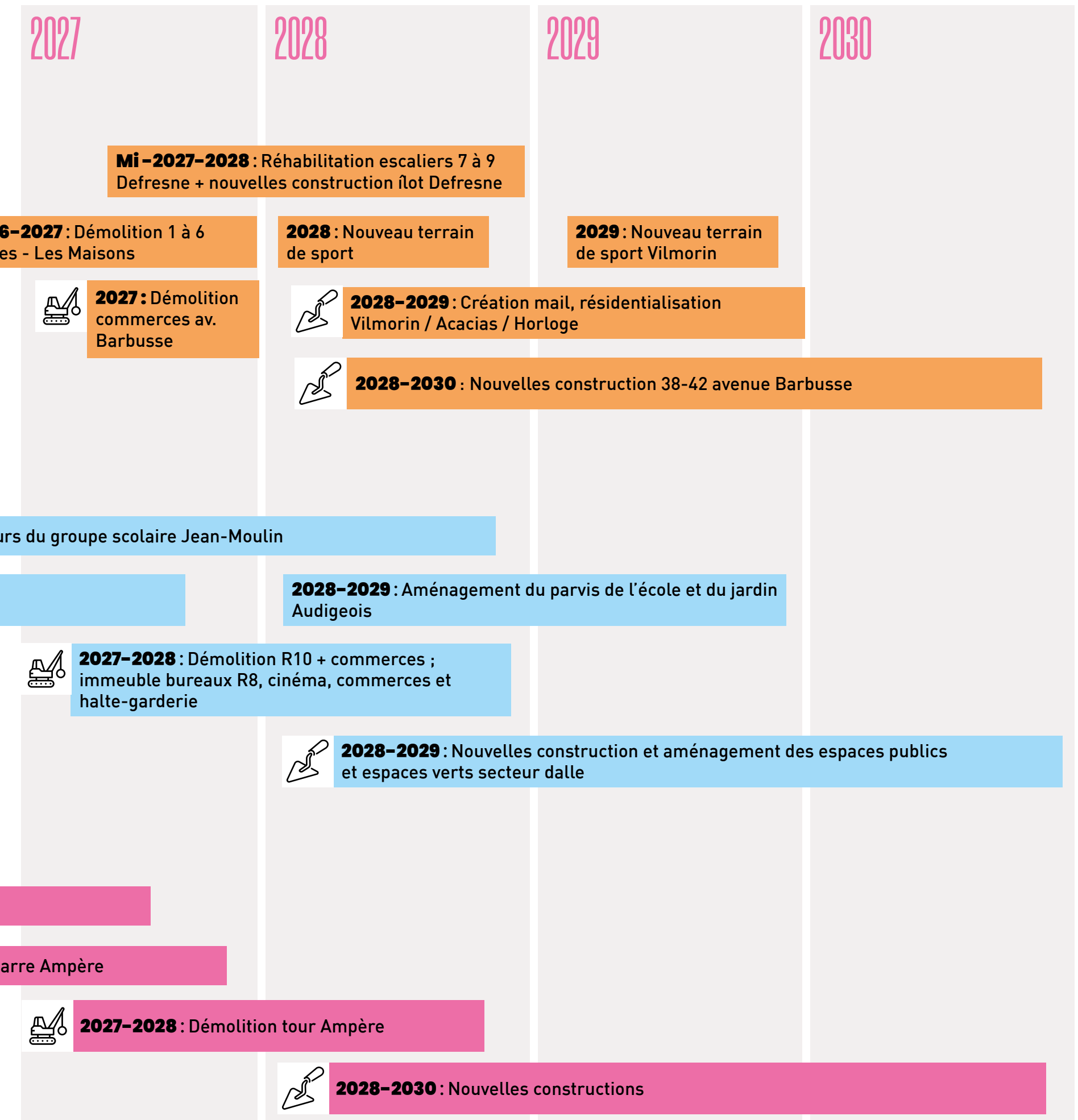
2024–2027 : Réhabilitation Petite-Faucille (IGH + R15)

Secteur Ampère

2024–2027 : Relogement des locataires de la tour Ampère

2026–2027 : Réhabilitation b

Ce calendrier est susceptible d'évoluer



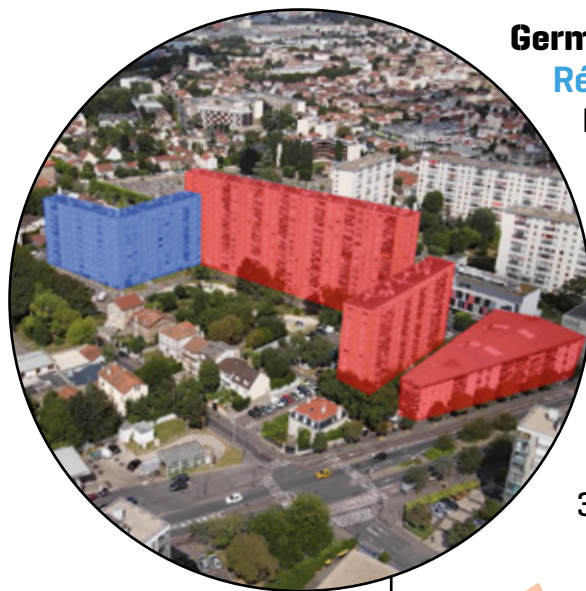
notre priorité

3 logements sociaux
reconstruits pour
1 logement social
détruit

Accompagner les relogements des familles

Le nouveau projet de renouvellement urbain de Vitry a pour objectif de proposer aux habitant·e·s un cadre de vie amélioré, grâce à un habitat diversifié, rénové et des espaces publics requalifiés. L'ensemble de ces objectifs et les projets qu'ils génèrent conduisent à démolir 490 logements et à en réhabiliter 506.

La charte de relogement, qui vise les locataires concernés par une démolition, a pour objet de garantir aux familles des conditions de relogement dignes qui respectent leur mode de vie, leurs objectifs de parcours résidentiel, leurs ressources et qui leur permettent de changer de quartier d'habitation au sein de la ville, si elles le souhaitent.



Germain-Defresne/Barbusse Réhabilitation

Esc. 7 à 9 du 48, rue
G.-Defresne, 89 logements
Valdevy

démolition

Esc. 1 à 6 du 48, rue
G.-Defresne,
229 logements Valdevy.
Les Maisons
[20-22-24 av. H.-Barbusse]
35 logements Valdevy



Robespierre Réhabilitation

Petite-Faucille :
13 et 15, av. M.-Robespierre
298 logements SEMISE

Démolition

Le R10 :
21, av. M.-Robespierre
110 logements SEMISE



Ampère Réhabilitation

35, rue Ampère
Esc. H à M,
119 logements SEMISE

Démolition

35, rue Ampère
Esc. A et B,
116 logements SEMISE



Témoignages d'habitants

"Il y a longtemps que je voulais déménager. C'est fait depuis la fin août, à la deuxième proposition ! La démarche a généré de l'inquiétude, car il fallait répondre vite à la proposition et je n'arrivais pas à joindre le cabinet Le Frêne. Finalement, une personne du cabinet a répondu à mes questions, et les élu·e·s sont présent·e·s aussi, cela m'a rassurée. Je suis contente d'avoir emménagé là où je suis, avenue Henri-Barbusse."
M^{me} Virginie Biendine, locataire du 48, rue Germain-Defresne — Valdevy

"Le relogement s'est bien passé, pour le bail comme pour le déménagement. Ça a été rapide, sûr. Le déménageur nous a fourni les cartons pour préparer, et ensuite, en une journée nous étions dans le nouveau logement rue Saint-Germain. Un F6, car nous sommes une grande famille. C'est propre ici, le quartier, la résidence. Les enfants vont changer d'école, mais ce n'est pas très loin de l'ancien non plus."

M^{me} Youma Traore, locataire du 48, rue Germain-Defresne — Valdevy

zoom sur les secteurs **Barbusse et Audigeois**

Avenue Barbusse

Affirmer un axe majeur du bassin sud-est francilien



x Aujourd'hui :

un axe de transit
est-ouest peu
confortable

✓ Demain :

de nouveaux
logements, de
nouvelles activités
économiques et un
nouveau boulevard
requalifié

Rue Audigeois

Penser une synergie nouvelle entre l'école et la ville



x Aujourd'hui :

un effet « falaise »
de béton et un accès
confidentiel à la dalle

✓ Demain :

des équipements
de proximité autour
d'un jardin renouvelé,
un accès plus
confortable et lisible
à la dalle

**La concertation
au cœur du projet !**



**Le NPRU est pensé pour améliorer le quotidien de tou-te-s.
C'est pourquoi vous avez été associés dès le début du projet
lors de différentes phases de concertation.**

**Retrouvez l'historique des réunions
d'informations et des étapes
de concertation à venir
en scannant ce QR code !**



Infos / ressources

Vos contacts à la ville de Vitry-sur-Seine



Nicolas Ernisse
Chef de service
Renouvellement urbain



Delphine Smith
Cheffe de projet
renouvellement urbain

npru@mairie-vitry94.fr

Vos élu-e-s référent-e-s



Luc Ladire
1^{er} adjoint
Accès au logement
et à la vie citoyenne
Vice-président de
Valdevy

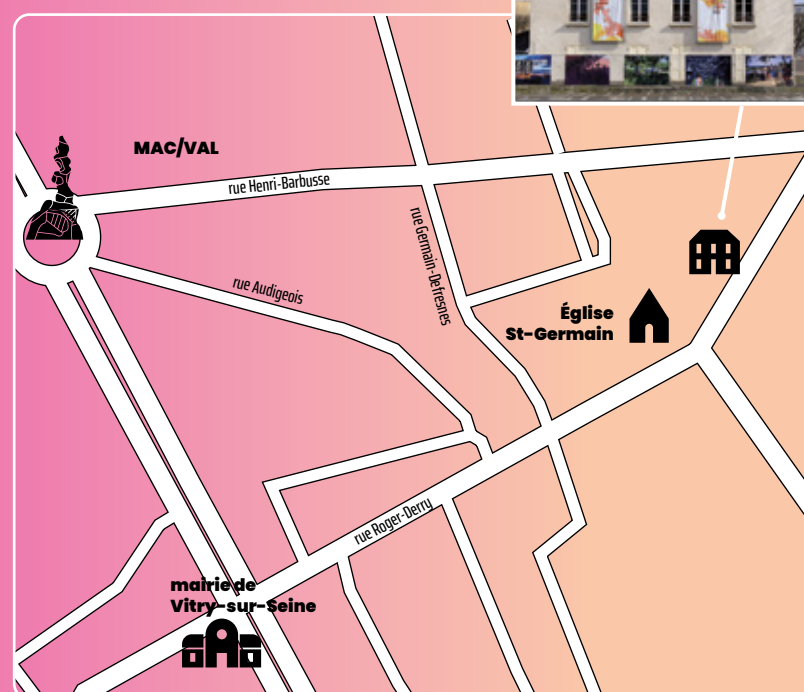


Fatmata Konaté
4^e adjointe
Culture, communication
et participation
citoyenne
Présidente de la SEMISE

La Maison du tourisme et des projets

un espace ressource pour vous informer

128 Av. Paul-Vaillant-Couturier,
94400 Vitry-sur-Seine
01 46 81 92 87



Vos bailleurs

La SEMISE

12, allée du Petit-Tonneau
94408 Vitry-sur-Seine
Cedex
01 45 73 65 65
contact@semise.fr

Valdevy

51, rue de Stalingrad
94110 Arcueil
01 46 15 32 00
infos@valdevy.fr

Vos prochains rendez-vous

Dans les quartiers

- Mardi 21 novembre à 17h30 :
Secteur Robespierre-Audigeois
- Lundi 11 décembre à 17h30 :
Secteur Barbusse-Defresne-Vilmorin
- Mardi 23 janvier 2024 à 17h30 :
Secteur 8-mai-1945-Ampère



Annexes n° 6 : plan des abords du projet – Mode d'occupation des sols

LÉGENDE

Mos11p_cache

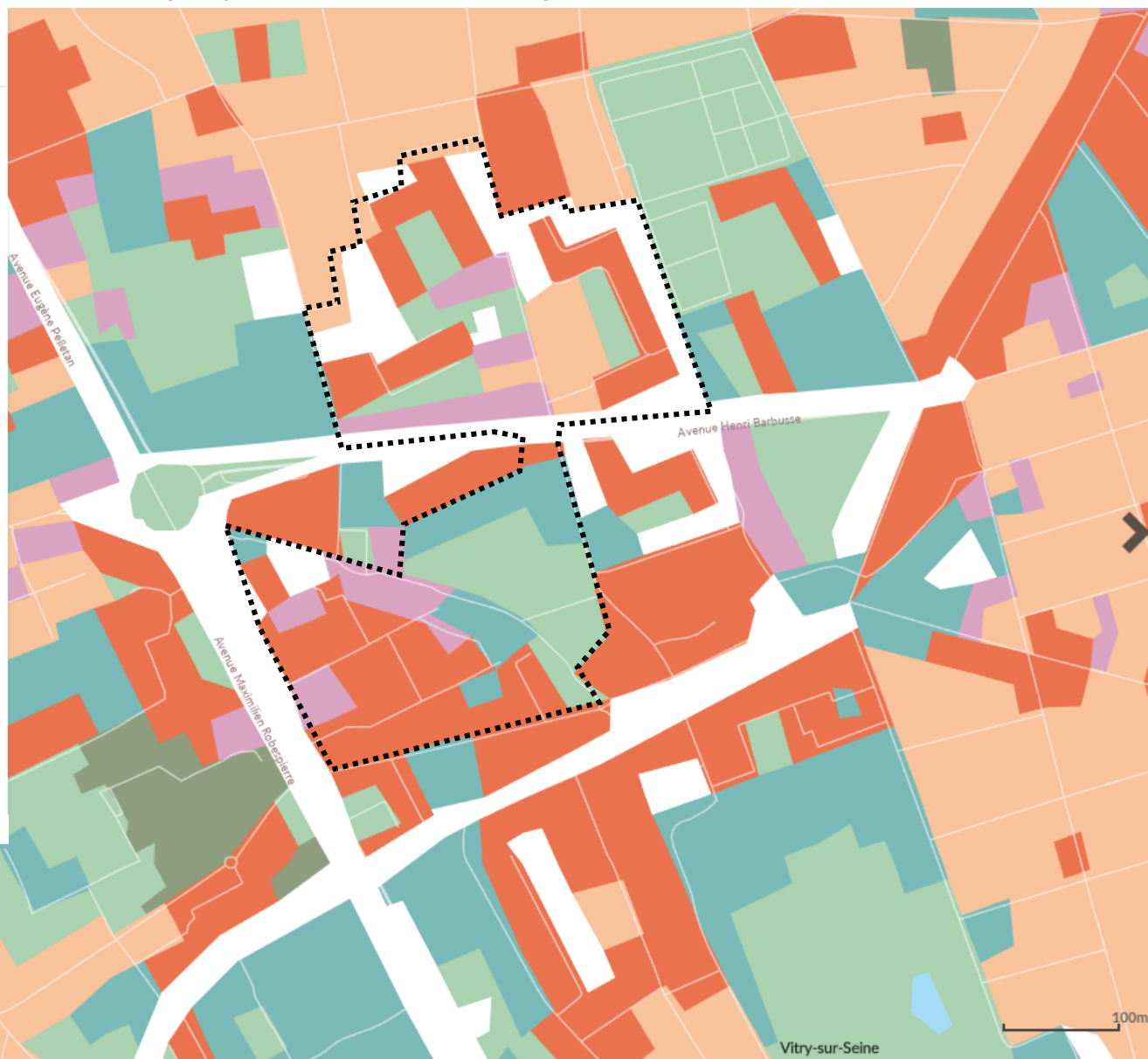
Reseau >25000

Autoroute
Quasi-autoroute
Route à 2 chaussées
Route à 1 chaussée
Bretelle
Chemin
Escalier
Piste cyclable
Route empierrée
Sentier

Occupation du sol

Bois ou forêt
Milieux semi-naturels
Espaces agricoles
Eau
Espaces ouverts artificialisés
Habitat individuel
Habitat collectif
Activités
Equipements
Transports
Carrières, décharges, chantiers

⬡ Périmètre NPRU « Cœur de ville » -
partie Nord



Annexes n° 6 : plan des abords du projet – zonage PLU



100 m